

LA FRANCE EN CRISE

L'Ancien Régime : une société inégalitaire

La société française, avant 1789, est formée de **3 ordres**: la **Noblesse**, le **Clergé** et le **Tiers Etat** (90 français sur 100).

La **Noblesse** est constituée des Nobles (*ducs, barons, princes, ...*). Elle possède les terres, ne travaille pas et perçoit les impôts.

Le **Clergé** regroupe tous les gens d'église. Il possède des terres, ne travaille pas et perçoit les impôts.

Le **Tiers Etats** regroupe tous les roturiers. Ils travaillent et payent les impôts. On distingue plusieurs groupes dans le Tiers Etat: Les **bourgeois** (*commerçants, industriels, financiers, avocats*) sont riches et participent à l'administration du royaume. Les **artisans** (*patrons, ouvriers apprentis*) comme les **paysans** (*laboureurs, fermiers, métayers, manouvriers*) sont les plus nombreux et les plus pauvres. Leur vie est pénible.



« A faut espérer q'eu jeu la finira ben tot » (caricature)

En 1788 et au printemps 1789, les difficultés grandissent. Les mauvaises conditions climatiques touchent le bétail puis le blé. La rareté des denrées fait monter les prix, en particulier celui du pain.

Le pain trop cher

Les pauvres des campagnes manquent de pain parce que les blés sont portés à des prix excessifs et parce qu'un journalier, qui ne rapporte chez lui que 5 sous chaque jour qu'il trouve à travailler, n'en a pas assez pour nourrir une femme et plusieurs enfants.

Aussi nos villages, nos bourgs et tous les chemins qui y mènent n'offrent que des mendiants et le spectacle de la misère publique se reproduit à chaque pas.

*Rapport du subdélégué de Quimper en 1786.
Archives d'Ille et Vilaine.*

Le budget royal de 1788

Dépenses: 630 millions de livres

<i>dont:</i> Cour	36 millions
Guerre	105 millions
Travaux publics	15 millions
Pensions	27 millions
Remboursements	
des emprunts	260 millions

Recettes: 509 millions de livres

<i>dont:</i> Impôts directs	158 millions
Impôts indirects	208 millions



Louis 16
Roi de 1774 à 1792

Les faillites

Avant l'établissement du commerce libre avec les Anglais, j'avais environ 40 métiers à tisser que j'ai entretenus jusqu'au mois de février dernier, de manière que pour faire face aux paiements et dans l'espoir que le commerce reprendrait, j'ai perdu sur chaque pièce, mouchoirs et toile, au moins 30 livres.

Déclaration d'un toilier de Rouen. Juin 1788.

La convocation des Etats Généraux

Pour résoudre ces difficultés et trouver des impôts nouveaux, le Roi convoque les Etats Généraux. Il demande à ses sujets d'exposer leurs doléances. Dans tous le pays et dans toutes les classes de la société, on rédige des cahiers de doléances où chacun des 3 Ordres fait connaître ses plaintes et les changements souhaités.

Le 5 mai 1789, les Etats Généraux sont réunis à Versailles.

Les cahiers de doléances ...

5 mai 1789 : les Etats Généraux réunis à Versailles

Rédigés à la demande Roi pendant l'hiver 1788–1789 par tous les Français, les cahiers doléances sont présentés devant les Etats Généraux réunis à Versailles, le 5 mai 1789.

Préambule de plusieurs cahiers

« La première expression de nos sentiments sera celle de notre reconnaissance envers l'Auguste Monarque (le Roi) dont les bontés paternelles demandent aujourd'hui le concours de ses fidèles sujets pour lui aider à surmonter les difficultés où il se trouve relativement à l'état de ses finances, et pour établir suivant ses vœux un ordre constant et invariable dans toutes les parties du gouvernement qui intéressent le bonheur de ses sujets et la prospérité de son royaume. »



... de la noblesse

Nous déclarons ne jamais consentir à l'extinction des droits qui ont caractérisé jusqu'ici l'Ordre Noble et que nous tenons de nos ancêtres ...

Nous ordonnons formellement à notre député de s'opposer à tout ce qui pourrait porter atteinte aux propriétés utiles et honorifiques de nos terres, et nous entendons qu'il ne puisse se prêter à aucune modification ou remboursement de quelque nature que se puisse être, [...]

*DOLEANCES de la NOBLESSE
du bailliage de Montargis (Loiret)*

... du clergé

Le vœu du même clergé serait qu'on érigeât en loi constitutionnelle que, conformément à la déclaration de Sa Majesté, nul impôt ne serait levé sur les sujets de l'Etat sans le consentement de la nation réunie en Etats Généraux.

Que la liberté de la presse soit renfermée dans de justes bornes, de manière que ni la religion, ni le gouvernement, ni les mœurs n'en puissent souffrir.

Que Sa Majesté sera suppliée d'ordonner par une loi irrévocable que le culte de la religion catholique soit le seul autorisé en France.

DOLEANCES du CLERGE du Charolais (Saône et Loire)

... du tiers-état

Chaque individu doit payer les impôts et les charges publiques selon ses possessions.

Qu'il n'y ait plus de privilégié, ni d'exempt.

*DOLEANCES des PAYSANS
du bailliage de Mâcon (Saône et Loire)*

Il faut représenter la misère du peuple accablé sous le poids des impôts qui se trouvent encore surchargés de frais de perception purement arbitraire, de manière que depuis longtemps les malheureux cultivateurs n'osent faire aucune entreprise pour améliorer leur culture dans la crainte de voir augmenter leurs impositions.

DOLEANCES des PAYSANS d'Autun (Saône et Loire)

Demande l'abolition de tous les privilèges [...].

Que les charges de magistrature cessent d'être vénales, et qu'elles soient, à l'avenir, le prix du mérite; que la porte soit ouverte au Tiers Etat pour tous les emplois ecclésiastiques, civils et militaires [...].

DOLEANCES de BOURGEOISIE de Quimper (Finsitère)

Les députés du Tiers Etat aux Etats Généraux doivent être en nombre égal aux députés du Clergé et de la Noblesse ensemble.

Les députés du Clergé seront pris parmi MM. les curés des villes et des campagnes, parce qu'ils connaissent mieux les facultés des habitants que le Haut Clergé.

DOLEANCES du TIERS ETAT de Mâcon (Saône et Loire)

Rien de si ridicule que la variété étonnante qui existe dans les poids et les différentes mesures en usage dans le royaume.

Il serait facile d'avoir des poids et des mesures semblables dans toute la France.

DOLEANCES du TIERS ETAT d'Autun (Saône et Loire)